

tenue sous la présidence de Monsieur DE SAINT-EXUPERY DE CASTILLON, assisté(e)  
de Madame LEPERS DELEPIERRE et Monsieur AUBRY, Conseillers  
En présence de Madame DUCHESNE, Rapporteure publique  
Madame SANTERRE, Greffière

**09 heures 00**

01)	DOSSIER N° 2200083	RAPPORTEURE: Madame Laëtitia LEPERS DELEPIERRE
<b>Titre de l'affaire</b>	Mme Camille P. demande au tribunal d'annuler le rejet implicite de ses demandes d'indemnisation au titre du chômage du 10/12/2020 et du 13/4/2021 de la commune de Merlieu, et de condamner cette dernière à l'indemniser de la somme de 13 658,30 € au titre de ses cotisations chômage et de la somme de 2 000 € au titre de son préjudice.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame P. Camille	SELARL JUDICONSEIL AVOCATS (Cour)
<b>Défendeur</b>	COMMUNE DE MERILHEU	SELARL SOULIE MAUVEZIN (Cour)
02)	DOSSIER N° 2200601	RAPPORTEURE: Madame Laëtitia LEPERS DELEPIERRE
<b>Titre de l'affaire</b>	La Ligue de Nouvelle Aquitaine de Tennis demande la condamnation de la commune de Tartas à lui verser la somme de 100 000 € au titre d'une subvention convenue et 20 000 € au titre de dommages et intérêts	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	LIGUE DE NOUVELLE AQUITAINE DE TENNIS	CABINET BERTRAND & ASSOCIES (Cour)
<b>Défendeur</b>	COMMUNE DE TARTAS	SELARL NOURY-LABEDE LABEYRIE SAVARY (Cour)

**09 heures 00**

<b>03)</b>	<b>DOSSIER N° 2200892</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Laëtitia LEPERS DELEPIERRE</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	La SELARL Pharmacie de l'Ormeau demande l'annulation de la décision de l'Agence Régionale de Santé Occitanie du 24 février 2022 portant autorisation de transfert de la pharmacie SELARL Pharmacie Occitane au 19, boulevard du Président Kennedy à Tarbes.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	SELARL PHARMACIE DE L'ORMEAU	CABINET FIDAL LA DEFENSE
<b>Défendeur</b>	AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ OCCITANIE SELARL PHARMACIE OCCITANE	DIRECTEUR ARCAMES AVOCATS (Cour)
<b>04)</b>	<b>DOSSIER N° 2201518</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Laëtitia LEPERS DELEPIERRE</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Renvoi du TA de Paris - La société Eurofirms ETT demande d'annuler la décision du 10 février 2022 par laquelle le directeur général de l'OFII a décidé de lui appliquer la contribution spéciale, pour l'emploi irrégulier de 7 travailleurs, d'un montant total de 50 680 euros et la contribution forfaitaire représentative des frais de réacheminement de l'étranger dans son pays d'origine, d'un montant total de 22 862 euros, ensemble les titres de perceptions, émis le 18 février 2022 par la DDFIP de l'Essonne, correspondant à ces contributions.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	SOCIÉTÉ EUROFIRMS ETT S.L.U.	SKOWRON-GALVEZ XAVIER (Cour)
<b>Défendeur</b>	OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION DE L'INTEGRATION	DIRECTEUR GENERAL
<b>Observateur</b>	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ESSONNE	DIRECTEUR
<b>05)</b>	<b>DOSSIER N° 2201567</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Laëtitia LEPERS DELEPIERRE</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	La SCI ALEX et La SCI SAULAQUI demandent l'annulation de l'arrêté n° PC 064 102 21 B0099 du 9 mai 2022 par lequel le Maire de la Commune de Bayonne a refusé de délivrer un permis de construire à la SCI ALEX en vue de la construction d'un bâtiment de bureaux et d'activités après démolition des bâtiments existants.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	SCI ALEX SCI SAULAQUI	SCP CORNILLE-FOUCHET-MANETTI SCP CORNILLE-FOUCHET-MANETTI
<b>Défendeur</b>	COMMUNE DE BAYONNE	SCP BOUYSSOU ET ASSOCIÉS

**09 heures 00**

06)	<b>DOSSIER N° 2201620</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Laëtitia LEPERS DELEPIERRE</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Mme Caroline O. demande l'annulation de la décision implicite de rejet du ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion née le 18 mai 2022 suite au recours gracieux tendant à l'annulation de la décision prise le 29 novembre 2021 par l'inspectrice du travail autorisant son licenciement pour motif économique.	
<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>	
<b>Demandeur</b>	Madame O. CAROLINE	AARPI KLEIN AVOCATS
<b>Défendeur</b>	MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI SAS TARBES DIFFUSION AUTOMOBILE (TDA)	MINIQREZ Maître ESTRADE Camille
07)	<b>DOSSIER N° 2201711</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Laëtitia LEPERS DELEPIERRE</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Mme T. et M. G. demandent l'annulation de l'arrêté n° PC 064 18 22 B0005 en date du 23 mai 2022 pris par le maire d'Estérençuby au nom de l'Etat portant refus du permis de construire pour la réhabilitation d'une dépendance d'un moulin pour changement de destination en logement avec garage.	
<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>	
<b>Demandeur</b>	Madame T. Lauriane Monsieur G. Stéphane	SCP PIELBERG KOLENC (Cour) SCP PIELBERG KOLENC (Cour)
<b>Défendeur</b>	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	PREFET
<b>Observateur</b>	COMMUNE D'ESTERENÇUBY	MAIRE
08)	<b>DOSSIER N° 2202490</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Laëtitia LEPERS DELEPIERRE</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	L'association FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT HAUTES-PYRÉNÉES (FNE-65) demande au tribunal d'annuler l'arrêté PA 065 069 22 00001 délivré le 22 juin 2022 par la commune de LA BARTHE-DE-NESTE à la SA HUTTOPIA portant permis d'aménager un camping, ensemble la décision du 9 septembre 2022 portant rejet de son recours gracieux.	
<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>	
<b>Demandeur</b>	FNE65	Maître POU DAMPA Vincent (Cour)
<b>Défendeur</b>	COMMUNE DE LA BARTHE DE NESTE SA HUTTOPIA	SAS HUGLO LEPAGE AVOCATS SAS HUGLO LEPAGE AVOCATS

**09 heures 00**

09)	<b>DOSSIER N° 2300051</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Laëtitia LEPERS DELEPIERRE</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	M. Nadir B. demande au tribunal d'annuler la décision du conseil national des activités privées de sécurité du 9 novembre 2022 portant refus de délivrance d'une carte professionnelle.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur B. Nadir	Maître MIRA Katy (Cour)
<b>Défendeur</b>	CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITES PRIVEES DE SECURITE	
10)	<b>DOSSIER N° 2300362</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Laëtitia LEPERS DELEPIERRE</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Mme Imen C. demande au tribunal d'annuler l'arrêté du préfet des Hautes-Pyrénées en date du 21/11/2022 portant refus de séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et fixation du pays de renvoi.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame C. Imen	Maître DUMAZ ZAMORA Mikele (Cour)
<b>Défendeur</b>	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	
11)	<b>DOSSIER N° 2302060</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Laëtitia LEPERS DELEPIERRE</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	M. et Mme Jean-Martin M. demandent au tribunal d'annuler l'arrêté n° PA 64 035 22B0003 du 24 janvier 2023 par lequel le maire d'Arbonne a délivré à M. Martin E. un permis d'aménager un lotissement de deux lots, ensemble la décision implicite de rejet du recours gracieux.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur et Madame M. Jean-Martin et Jacqueline	Maître LOPES Joana (Cour)
<b>Défendeur</b>	COMMUNE D'ARBONNE Monsieur E. Martin	SELARL BOISSY AVOCATS ASSOCIES Monsieur E. Martin

**09 heures 00**

12)	<b>DOSSIER N° 2302145</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Laëtitia LEPERS DELEPIERRE</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Mme D. et M. P. demandent au tribunal d'annuler l'arrêté n° 064 405 17 P0004 délivré le 12 septembre 2017 par le maire de Morlaàs à M. Wilfried L. portant réhabilitation d'un immeuble en cinq logements, deux commerces et boxes de stockage, ensemble l'arrêté de transfert de ce permis de construire à la SCI Labcoste du 10 avril 2018, ensemble le permis de construire modificatif n° PC 064 405 17 P0004M03 délivré le 13 mars 2023.	
<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>	
<b>Demandeur</b>	Madame D. Marie	Maître BAUCOU Fabienne (Cour)
<b>Défendeur</b>	Monsieur P. Quentin COMMUNE DE MORLAAS SCI LABCOSTE Monsieur L. Wilfried	Maître BAUCOU Fabienne (Cour) SCP CASADEBAIG & ASSOCIES (Cour) Maître LEPLAT Julien (Cour) Monsieur L. Wilfried
13)	<b>DOSSIER N° 2302398</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Laëtitia LEPERS DELEPIERRE</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	M. Daniel C. et autres demandent l'annulation de la publication du maire de Mauvezin en réponse à la tribune des élus de l'opposition n° 6 publiée dans le bulletin municipal du 6 juillet 2023	
<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>	
<b>Demandeur</b>	Monsieur C. Daniel Madame D. Linda Monsieur P. Jean-Marc	Monsieur C. Daniel Madame D. Linda Monsieur P. Jean-Marc Madame D. Line
<b>Défendeur</b>	Madame D. Line COMMUNE DE MAUVEZIN	CABINET D'AVOCATS THALAMAS LACLAU (Cour)
		<b>Arrêté le 17/04/2025</b> <b>Le président du tribunal</b>